



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

Registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars à onze heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick DENAUD, Maire.

Convocation : 07/03/2023

Affichage : 07/03/2023

Nombre de membres

En exercice : 10

Procurations : 2

Votants : 10

Etaient présents : M. DENAUD, Mme VALADE, M. PRIVAT, Mme MOREAU,
Mme VAREILLE, Mme POTIGNY, M. DIDIERJEAN, M. GUILLON.

Excusés : M. SARTOUX a donné procuration à M. DENAUD
M. PETIT a donné procuration à Mme VALADE

Absents :

Secrétaire de séance : Lucile VAREILLE

10.2023 Tarifs 2023

Chaque année, la commune doit délibérer le montant des différents tarifs des régies, du droit de place, des locations des salles municipales, du cimetière et de l'occupation du domaine public.

Pour l'année 2023, le Conseil municipal, à 9 voix pour et une abstention,

DECIDE de fixer les différents tarifs des régies, du droit de place, des locations des salles municipales, du cimetière et de l'occupation du domaine public comme suit :

• **Droit de place**

Pour les terrasses de restaurants, étalages, devantures de magasin, le prix de droit de place est fixé à 25,20€/m².

- **Cimetière**

	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Concession 2 m2		
30 ans	210 €	220 €
50 ans	420 €	440 €
Case de columbarium		
15 ans	380 €	400 €
30 ans	600 €	630 €
Jardin du souvenir		
Pose de la plaque	120 €	125 €

- **Salle communale**

Salle Montalembert :

30 € la demi-journée 55 € la journée.

Un chèque de caution de 150€ sera demandé aux associations et aux particuliers pour les dommages éventuels.

Ce tarif ne s'applique pas aux professionnels de santé conventionnés avec l'Assurance Maladie pour lesquels la location de la salle s'effectue à titre gracieux.

- **Les tarifs de redevance d'occupation du domaine public**

Gratuité jusqu'à 3 jours d'occupation

Au-delà de cette période :

- 0.65 € par m² et par jour
- Forfait mensuel : 370 € jusqu'à 50 m² occupés et 37 € par 10 m² supplémentaires
- Frais de dossier 13 € par demande

En cas d'occupation du domaine public sans autorisation préalable, une pénalité supplémentaire de 150 € sera ajoutée au montant dû.

En cas de non-libération des lieux à la date prévue une astreinte journalière de 60 € sera perçue et ce jusqu'à la remise des lieux en l'état.

Cette redevance sera mise en recouvrement dès le début de l'occupation temporaire de la voie publique.

• **Accueil des travailleurs saisonniers au site d'Armand FALLIERES**

A l'exception des tarifs des cautions, les autres tarifs de location au site d'Armand FALLIERES, s'entendent en euros hors T.V.A droits et taxes, tous droits et taxes au taux légal en vigueur étant à la charge des locataires.

Tarifs par chambre et par nuitée	2022	2023
Chambre individuelle	10.00 €ht	10,50€ HT
Chambre double	8.00 €ht	17 € HT
Chambre quadruple	6.00 €ht	25 € HT

Cautions par chambre individuelle	200.00 €ttc	200€ TTC
Cautions par chambre double	200.00 €ttc	300€ TTC
Cautions par chambre quadruple	200.00 €ttc	500€ TTC

Montant déduit de la caution

Linge manquant (drap, alèse, taie, oreiller/traversin)	24.00 €ttc	25.00 €ttc
Couverture manquante	60.00 €ttc	63.00 €ttc
Ménage non fait	60.00 €ttc	63.00 €ttc
Clé de chambre non rendue	12.00 €ttc	13.00 €ttc
Dégât, casse dans la chambre ou lieux communs	Selon facture / coûts réparation	Selon facture / coûts réparation

- Si le montant de la réparation est supérieur au montant de la caution, une facture correspondant aux dégâts occasionnés sera adressée.
- Les contrats de location seront établis directement avec les employeurs des personnels logés.
- Les modalités de facturation, de paiement et de résiliation sont définies dans le contrat.

La secrétaire de séance,

Le Maire,
Patrick DENAUD

Certifié exécutoire compte-tenu sa transmission par voie électronique le 21/03/23
et de sa publication le 21/03/23

